



DELIBERATION N°2024-07-01/026
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01/07/2024 – 09h00

M. PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR INTENTER EN JUSTICE.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de justice administrative,
VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R.123-21,
VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 juillet 2020 donnant à son Président,
délégation pour intenter en justice,

Le Président informe l'assemblée :

Par délégation de compétence du conseil d'administration, le Président pourra intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou défendre la collectivité dans toutes les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- En première instance,
- A hauteur d'appel et au besoin en cassation,
- En demande ou en défense,
- Par voie d'action ou par voie d'exception,
- En procédure d'urgence,
- En procédure au fond
- Devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives
- Devant le tribunal des conflits.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ❖ D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou à défendre la collectivité dans toutes les actions intentées contre elle.

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024_07_01_026B-DE
Reçu le 02/07/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024

A Luzech, le 01 juillet 2024

La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCCAS



Delphine AZNAR



Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à neuf heures à Luzech se sont réunis dans les locaux de la Résidence Autonomie « Aline Drappier », les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi vingt-huit juin deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, M. Daniel TERRIER, M. Pascal THOMAS Directeur adjoint.

Etaient absent(s) ou excusé(s) :

Mme Evelyne VYNISALE, Mme Lydie LAFON, Mme Brigitte PASSEDAT

Nombre de Conseillers :

Présents : 8 Absent(s)/Excusés : 3 Procuration : 1 Votants : 9

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

4. Autorisation donnée au Président du conseil d'administration pour intenter en justice.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

AR Prefecture

046-264601113-20240701-2024_07_01_026B-DE
Reçu le 02/07/2024

Monsieur le Président certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

CCAS – 203, Route d'Albas – 46140 LUZECH
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2024